

Montrouge, le 9 avril 2019 – N° 49/H030

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### ***Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward FATS)***

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département *Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles*

Au cours de sa réunion du 28 mars 2019, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward FATS).

L'objectif de cette enquête vise à mieux appréhender les enjeux de la mondialisation et le poids des multinationales françaises à l'étranger. Plus précisément, l'enquête permet de quantifier le degré d'internationalisation des groupes français en mesurant l'implantation étrangère des groupes français à travers le dénombrement et la caractérisation de leurs filiales opérant hors du territoire national.

Elle est menée dans le cadre du règlement européen FATS n° 716/2007 du 20 juin 2007. Les trois variables à transmettre obligatoirement à Eurostat sont collectées dans le questionnaire. Il s'agit du chiffre d'affaires, du nombre de filiales et des effectifs salariés à décliner par pays d'implantation et par activité des filiales.

La sélection des groupes à interroger dans OFATS s'appuie sur la source « Lifi ». Cette source permet le repérage des groupes implantés en France, leur nationalité et leur dimension géographique (groupes français/groupes étrangers ou groupes multinationaux). L'enquête concerne tous les secteurs d'activité hors secteur bancaire. Pour ce dernier, c'est la Banque de France qui se charge de collecter les données et de les transmettre à l'Insee.

Les unités ciblées par cette enquête sont les groupes français hors secteur bancaire qui détiennent au moins une filiale hors de France (environ 5600 groupes). L'enquête couvre un échantillon de 2 750 groupes France entière.

L'enquête OFATS servant à répondre à un règlement européen, elle fait de ce fait l'objet d'une concertation organisée au niveau européen avec les autres producteurs nationaux de données FATS. Une coordination est également assurée au niveau national avec la Banque de France.

Les données sont transmises à Eurostat et mises à disposition des chercheurs *via* le CASD. Elles donnent lieu à la publication d'un *Insee Focus* annuel.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

***L'opportunité est accordée pour une période allant de 2020 à 2024 (cinq années).***